



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
service eau**

Affaire suivie par Coraline Gauthier  
LET211617

Tél : 05 59 80 87 93

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

**10 DEC. 2021**

Lettre recommandée avec AR n° 2C 162 472 1560 2

Monsieur ,

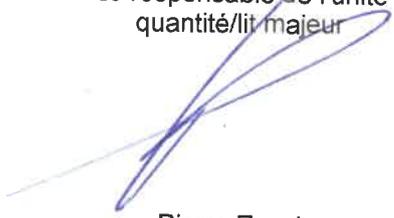
Je vous prie de trouver ci-joint, pour notification, copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-12-07-00021 du 7 décembre 2021 de mise en demeure de régulariser la situation administrative des dépôts de remblais dans le lit majeur du cours d'eau « l'Ousse » situé sur la parcelle cadastrée section ZL n° 27 à Livron.

Je vous rappelle que :

- le dépôt d'un dossier de déclaration administrative n'implique pas la délivrance certaine de l'accord par l'autorité administrative, qui statuera sur la demande présentée après instruction administrative ;
- le dépôt d'un dossier de demande de remise des lieux en l'état peut donner lieu à des prescriptions particulières arrêtées par l'autorité administrative, selon les incidences du projet de remise des lieux en l'état proposé ;
- la régularisation ou cessation de la situation irrégulière découlera soit de l'accord donné sur le dossier de déclaration soit de la remise effective des lieux en l'état.

Veuillez agréer, Monsieur , l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité  
quantité/lit majeur

  
Pierre Escale

Monsieur Régis CASSOU  
EARL DE L'OUSSE  
2 chemin de la côte de Capbat  
64530 LIVRON

Copie : M. le Maire de Livron